

Charte de la culture de la sécurité

Renforcer la culture de la sécurité dans les transports publics de manière ciblée

Pour les entreprises et les cadres :

- **Planification** : prévoir suffisamment de temps et de réserves de temps dans toutes les étapes du travail.
- **Organisation du travail** : créer des conditions de travail sûres et fiables.
- **Information** : communiquer les informations relatives à la sécurité de manière simple et compréhensible.
- **Présence** : assurer une présence régulière sur les lieux de travail.
- **Gestion des erreurs** : promouvoir la culture de l'erreur et l'équité.

Pour le personnel :

- **Annonces** : promouvoir la culture de l'annonce des incidents (annonces précises).
- **Formation** : suivre régulièrement des formations relatives à la sécurité.
- **Attention** : éviter les distractions, avoir le geste sûr, stopper le travail en cas de danger.

